

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la session ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 14 janvier 2022 à 20 h, au 1295, chemin Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur les membres du Conseil statueront sur la demande de dérogation mineure suivante, à savoir :

Nature et effets :

1. Réduire la marge arrière de 10 mètres;

Identification du site concerné : 7 impasse Stéphanie, lot 4 992 447, matricule : 2815-32-9368.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2021



Steve Deschenes  
Directeur général/Secrétaire-trésorier

---

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Steve Deschenes, directeur général / secrétaire-trésorier de la municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, ainsi qu'à l'adresse du site concerné conformément à la Loi, le 21<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2021 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2021.



Steve Deschenes  
Directeur général/Secrétaire-trésorier